



Association Sportive Automobile Club du Var
Fédération Française du Sport Automobile

16^{ème} Rallye Régional Pays des Maures Gonfaron Pignans
6^{ème} Rallye VHC Pays des Maures Gonfaron Pignans
5^{ème} Rallye VHRS Pays des Maures Gonfaron Pignans

ADDITIF N° 1

Article 1.1P - OFFICIELS

Modification d'officiels

Collège des Commissaires Sportifs :

Patricia DESMOTS Licence n° 4514 remplace Alain ROSSI à la présidence

Ajouter **Robert RICHARD** Licence n°44762, membre

Commissaire Technique responsable

Jean-François PINAZO Licence n° 1085 remplace Michel RAMU

Chargés des relations avec les concurrents

Ajouter **Christophe ARIOLI** Licence n° 228702

Délégué Ligue PACA **Robert RICHARD** Licence n° 44762

ARTICLE 5.2P – PUBLICITE

Voir document annexe

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

La 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs est avancée à 20 h, le 4 février 2022.

Le 1^{er} regroupement devient un reclassement.

Le parc à remorques se situe à proximité du parc d'assistance à Pignans. Il sera accessible le 4 février 2022 de 16 h à 20 h. Ouverture à 6 h, fermeture à 19 h le samedi 5 février 2022.

La circulation des véhicules identifiés « concurrent » est autorisée sur la liaison entre le parc à remorques à Pignans et les vérifications techniques, suivies de la mise en parc fermé à Gonfaron le vendredi 4 février 2022 de 16 h à 20 h.

Les véhicules doivent impérativement être déchargés à Pignans avant de passer aux vérifications.

La Présidente

Ingrid FERMIER